

Communiqué de presse du 6 décembre 2011

Appel au boycott de la prime à la performance

A l'issue de notre 37^{ème} congrès des 2 et 3 décembre 2011

Nous réaffirmons notre volonté :

- de pratiquer des soins accessibles à tous sans discrimination et centrés sur les patients dans une approche globale intégrant la complexité des situations de vie,
- de pouvoir travailler collectivement en pluridisciplinarité et en réseau et d'avoir les outils et le temps nécessaire et rémunéré pour des actions contribuant à améliorer la santé publique,
- d'être les acteurs d'une formation médicale totalement indépendante adaptée aux besoins de santé de la population et basée sur l'évaluation collective de nos pratiques.

Nous constatons que la prime à la performance inscrite dans la dernière convention médicale :

- créera un conflit d'intérêt avec nos patients et aggravera les difficultés d'accès aux soins avec un risque important de rejet des patients qui ne veulent ou ne peuvent être « observants »,
- repose sur des indicateurs, dont certains sont médicalement contestables, et n'est en aucun cas garant de l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles,
- est fondée sur des statistiques de l'Assurance maladie qui ont déjà montré leurs inexactitudes et n'ont aucune garantie de fiabilité,
- individualise les rapports entre les médecins et l'Assurance maladie et créera une souffrance chez les médecins mis en compétition les uns avec les autres,
- préfigure ce qui pourrait advenir : de futures contractualisations individuelles entre médecins et complémentaires santé avec un risque de démantèlement du système solidaire de l'Assurance maladie.

Nous comprenons et respectons les médecins qui se sentiront dans l'obligation financière d'accepter cette rémunération, seule valorisation prévue de notre travail dans les 5 années à venir, mais nous tenons à exprimer notre désaccord face au danger que ce mode de rémunération représente.

Nous appelons tous les médecins à REFUSER d'entrer dans ce système de prime à la performance

en renvoyant, comme il est stipulé dans la convention à l'article 26, à la Caisse d'Assurance maladie, avant le 24 décembre 2011, un courrier (1) recommandé avec accusé de réception refusant ce « mode de rémunération complémentaire ».

Au-delà du boycott, nous appelons tous les médecins, tous les soignants, tous les usagers à construire des actions collectives de résistance.

1) cf. proposition de *courrier* sur le site du SMG :

http://www.smg-pratiques.info/IMG/doc/Lettre_de_refus_de_la_prime_a_la_performance.doc

Une affiche d'appel au boycott est également proposée sur notre site :

http://www.smg-pratiques.info/IMG/pdf/Affiche_Appel_au_boycott.pdf

Contacts :

Dr Patrick Dubreil, Président : 06 32 70 92 37

Dr Jean-Louis Gross : 06 47 53 45 50

Dr Marie Kayser : 06 86 55 80 02

Dr Didier Ménard : 06 07 16 57 78